

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 AOUT 2016

L'an deux mille seize, le 5 Aout, le Conseil Municipal de la commune de LAURIERE, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude HENNO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Date de convocation du conseil municipal: 22/07/2016

PRESENTS : M. Jean-Claude HENNO, M. Jean-Pierre PORTE, Mme Michèle CHABROULLET, M. Michel FORT, M. Michel BOISRAMIER, M. Christian LEBON, M. Pierre TANIÈRE, Mme Corinne BERNADET, Mme MEILLAT Josette,

POUVOIR : M. Patrick LARDY donne pouvoir à M. Jean-Pierre PORTE

M. Patrick LAGORCEIX donne pouvoir à M. Christian LEBON

Mme Angélique VIOLLE donne pouvoir à Mme Josette MEILLAT

ABSENTS : M. Gilles GUILLARD, M. Frédéric SALESSE

Constatation du Quorum

Mme Corinne BERNADET a été désignée secrétaire de séance.

Lecture de l'ordre du jour

1. PV réunion du 28 Mai 2016

Adopté à l'unanimité

2. Recrutement d'un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi

Le maire informe le conseil que, depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés. Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent technique à raison de 20 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de un an renouvelable, à compter du 16 août 2016 au 15 août 2017. L'Etat prendra en charge 80 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le Maire propose le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent technique à temps partiel à raison de 20 heures hebdomadaires pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 24 mois au total.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vu la loi n° 2008-1249 du 01.12.2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion, vu le décret n° 2009-1442 du 25.11.2009 relatif au contrat unique d'insertion, vu la circulaire DGEFP n° 2009-43 du 02.12.2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010, décide d'adopter la proposition du maire, d'inscrire au budget les crédits correspondants. à 8 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

3. Motion pour l'association de défense des services publics et des usagers de Saint Sulpice Laurière

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis le 28 juin dernier par Monsieur LAMARDELLE et propose à l'assemblée de délibérer. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité est pour le maintien à l'ouverture du guichet le matin, le maintien d'une présence humaine sur les quais pour annoncer l'arrivée et le départ des TER (gare en courbe très prononcée), le rétablissement de la liaison de la ligne Bordeaux-Lyon le transport en car ne correspondant pas aux besoins de notre population rurale.

4. Devis et demande de subvention travaux voirie

Monsieur le Maire rappelle que des devis ont été sollicités pour des travaux de goudronnage chemin de la Forge et parking accès de la boulangerie. Le syndicat de voirie de la région de Bessines a répondu pour un montant de 8 238€ TTC pour le goudronnage chemin de la Forge et de 3876€ TTC pour le parking de la boulangerie.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réserver une suite favorable aux devis proposés par le syndicat de voirie de la région de Bessines pour un montant total de 12114€ TTC. De charger son Maire de faire une demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental et de charger son Maire de signer ces devis.

5. Sécurité des feux d'artifice du 15 Août

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prévoir la sécurité pour les feux d'artifice du 15 août. Il est décidé de prévoir des barrières de sécurité pour interdire l'accès au stade.

6. Site du Pont à l'Age

Le maire informe le conseil municipal de l'avancement de l'étude du SMABGA relative à l'échelle à poissons. Une étude complémentaire a été demandée, les résultats sont prévus pour le mois de septembre.

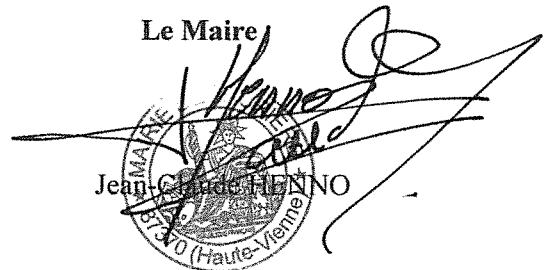
La séance est levée 22h45

Secrétaire de séance



Corinne BERNADET

Le Maire



JEAN-CLAUDE HENNO
MAIRE
13730 (Haute-Vienne)